



DELIBERATION

N° CP_2019_09_009

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Culture - Vie associative - Tourisme

OBJET : Conclusion avec le SYDED d'une convention relative à la collecte sélective des déchets usagers.

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme JARDEL, excusée, a donné délégation de vote à Mme FONTAINE ; Mme PLAZZI, excusée, a donné délégation de vote à M. DELAUTRETTE.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Dans le cadre de la démarche Qualité Tourisme, une action a été engagée par le Conseil départemental sur le site de Châlucaet en faveur de la collecte sélective des déchets en partenariat avec le SYDED de la Haute-Vienne.

Il convient de formaliser ce partenariat par la signature d'une convention d'implantation de conteneurs sur le domaine privé du Département.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

RAPPORT

Le site de Châlucaet a obtenu le label Qualité Tourisme le 9 novembre 2018 pour une durée de cinq ans. Soucieux de développer dans ce cadre un tourisme durable et de sensibiliser les visiteurs aux gestes écoresponsables, le Conseil départemental a mis en place une collecte sélective des déchets en partenariat avec le Syndicat départemental pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés (SYDED).

Un conteneur à verre et un pour les emballages ménagers ont été implantés à proximité immédiate du parking aménagé pour le stationnement des véhicules des visiteurs, sur le domaine privé du Département.

Afin de formaliser ce partenariat, je vous propose de conclure avec le SYDED une convention dont le projet vous est présenté en annexe.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer ce document.

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de délibération ci-après.

DECISION

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver la conclusion par le Département, avec le Syndicat départemental pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés (SYDED), d'une convention pour la mise en place d'une collecte sélective des déchets ménagers sur le site départemental de Châlucaet, conformément au projet présenté en annexe ;

d'autoriser son Président à signer ce document.

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL (délégation de vote à Mme FONTAINE), M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI (délégation de vote à M. DELAUTRETTE), M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe
Anne DELAPIERRE

SIGNÉ

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat le 10 septembre 2019
87-228708517-20190910-4120-DE-1-1
Affiché le 10 septembre 2019
Publié au RAA du Département le 16 septembre 2019